Département de la Charente - Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

VILLE de ROYAN

Réunion du Vendredi 6 Mai 1960

OBJET :

L'an mil neuf cent soixante, le six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie , sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 2 Mai 1960.

60.050

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Mouchot, Pouget, Lanussé, Guillaud, Mongrand, Flahaut, Lamouche, Fontani le, Berland, Reix, Narteau, Melle Fouché, MM. Gachet, Guy Menant, Bouche Galland, Bujard.

Représentés : M. Discaye par M. le Maire

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884. procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'aminagement du sous sol du Palais des Congrès s'avère indispensable du fait des nombreuses demandes de Sociétés ou de Congrès ausquelles il n'est pas possible de donner satisfaction à la même date. Faute d'une salle supplémentaire certaines demandes ont du Stre refusées.

D'autre part, certains congrès demendent des salles de réunions de 100 à 150 personnes alors que les salles dont nous disposons n contionment que 50 à 60 personnes.

L'estimation de la dépense est la suivante :

Terrassement magonnerie : 948.748 Menuisorie 1.245.912 Fourniture Vitrex -Slectricité 500.000

> Soit au total : 2.694.390 frs ou 26.943 NF 90

> > Le Conseil Municipal

Oui 1'exposé du rapporteur

Considérant que l'aménagement du sous sol du Falais des Congrès s'avère indispensable pour satisfaire les nombreuses demendes déponées

Considérant qu'il importe que les travaux sciententrepris le plus rapidement possible pour que la ville puisse disposer de la selle des le début de la saison

> Vu l'avie de la Commission des Travaux Vu 1ºurgence

Département de la Charente - Maritime EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

VILLE de ROYAN ----

Réunion du Vendredi 6 Mai 1960

OBJET :

L'an mil neuf cent soixante, le six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie , sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 2 Mai 1960.

60.050

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Mouchot, Pouget, Lanussé, Guillaud, Mongrand, Flahaut, Lamouche, Fontani le, Berland, Reix, Narteau, Melle Fouché, MM. Gachet, Guy Menant, Bouche Galland, Bujard.

Représentés : M. biscaye par M. le Maire

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il d acceptées.

L'aminagement du sous sol du Palais des Congrès s'avère indispensable du fait des nombreuses demandes de Sociétés ou de Congrès ausquelles il n'est pas possible de donner satisfaction à la môme date. Faute d'une salle supplémentaire certaince domandes ont du Stro refueées.

D'autre part, certains congrès demendent des salles de réunions de 100 à 150 personnes alors que les salles dont nous disposons no continuent que 50 à 60 personnes.

L'estimation de la dépense est la suivante :

Terrassement magonnerie : 948.748 Menuiserie 1.245.912

Fourniture Vitrex -Blectricité ___500.000

> Soit au total : 2.694.390 fre ou 26.943 NF 90

> > Le Conseil Municipal

Oui l'exposé du rapporteur

Considérent que l'aménagement du sous sol du Palais des Congrès s'avère indispensable pour satisfaire les nombreuses demendes déposées

Considérant qu'il importe que les travaux soiententrepris le plus rapidement possible pour que la ville puisse disposer de la salle dès le début de la saison

> Vu l'avis de la Commission des Travaux Vu l'urgempe

- d'approuver le projet d'eménagement du sous sol du Felédé des Congrès
 - d'autoriser M. le Maire à faire procéder à un appel d'effres auprès d'antreprises locales et à signer les marchés devant intervents
 - que la dépense sera mandatée ch XXVIII, art. 8 Frais d'emploitation et entretien du Palais des Congrès et en cas d'insufficance de crédit sur le ch XIX art. 1 : " Entretien des bâtiments communaux ".
 - de demander que les travaux soient entrepris le plus rapidement possible de façon à permettre l'utilisation des locaux au début de la soison

Approuvé à l'unemimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXPRAIR COMPOSES
Po le Heire
L'Adjoint Délégué,

Approuvé
Rocgefort s/Mer le 13 Juin 1960
Le Sous Fréfet
J. VOCHEL

POUR COFIE CONFORME
Royan, le 15 Juin 1960
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué.

and a second

ACTION OF DAME

TELESTED OF MINTER

* 1 211 A

The resultant of the contract of the state o

supply a series and a series ar

- SHE WENT L

17.1 The second distribution is remainded that the third the second of t

THE REPORT OF A 12

I man a statement a structure of the company of the

MITTEL 1 - 2. 2. 3. 3. See and the second of the second of

The frame a beat a

collections of two mentions are an expension of two entres -

telegrates of all service francises as also liverage to per notice franciscos our special per notice franciscos our special per notice franciscos our contrator our special per notice our special per notice

ARTICLE 3- Les travaux devrent être terminés dans le délai de un mois à dater de l'ordre de service . ARTICLE 4- Il n'est pas préva de formule de révision de prix . ARTICLE 5- Les situations seront réglés à : - 90 % on cours de chantier - 10 % à la réception définitive qui sura lieu six mois après la prise de possession des lieuz . ARTICLE 6 - Le Ville de ROTan s'asquittera des sommes dues à M.RICOUX Jean par virement à son compte chèque postal de Bordeaux nº 1.889-50tallians on all areas are planted in our region in accountry to the Paris to be ARTICLE 7- Les frais et texes qui pourraient gréver le présent marché sont à la charge de l'Entrepreneur 1 have the Yard I' with propagation for the

ARTICLE 8 - L'entrepreneur affirme sous poine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régle à ses torts exclusifs qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 50 de la Loi nº 52.401 du 14 AVRIL 1952.

> FAIT A ROYAN, 1e 19 mai 1960 Well messy to granishin even is posse

> > of the think on the Small R A. Ph.

L'ENTREPRENEUR,

LE MAIRE,

APPROUVE

THE PERSON NAMED IN

Rochefort s/Mer le 13 Juin 1960

Le Sous Préfet : J. VOCHEL

POUR COPIE CONFORME Royan, 1e 15 Juin 1960 Pr le Maire L'Adjoint Délégué.

VILLE DE ROYAN

PALATS DES CONCRES - 1 2

AMENAGEMENT DU BOUE SOL

DEVIS DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE MENUISERIE

Les travaux de menuicerie comprendrent :

- Claison en vitrez ou similaire de 2m, 50 de hauteur et de 72m, 80 de longueur (façade et obtés) composée d'éléments formés d'une fauille de Vitrez ou similaire grandes ondes, fixée sur deux semelles (haute et basse) en sapin rouge 30/150 à 1'side de feuillures rapportées et découpoos sulvent les ondes en sapin rouge 24/100.

Chaque élément assemblé au suivant par un poteau en sapin rouge 60/150 avec fouillure et couvre-joint spécial pour recevoir les plaques de vitrex ou similaires (couvre-joints fixés par vis cuivre)

semelles scellées dans la murette et dans le plufond 17-15-01C Soia passé au zylophène avent la pose

- 7 éléments avec chassis suvrant à bassule , s compris ferrage .
- Fourniture et pose y compris dorment et ferrage de deux grandes postes isoplanes # uno à 6 vantaux de 5m,00 x 2,20 de hauteur, uno à deux vantaux de 1,50 x 2,20 de hauteur avecchassis fixe au-dessus , semblable au chassis du promier.

(DAME WILLS THAT CHAY SINGUANES HAFT MUSICIPAL PRABATA)

A ROTAGE, he 29 MAX LONG A ROYAN, 10 19 MAI 1960

L'ENTREPRENEUR.

LACTOR THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE PART

E MAIRO.

IS MAJES,

VILLE DE

PALAIS DES COMORES

AMENAGEMENT DU SOUS - SOL

ADMINISTRATION NO. NO.

DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX DE MENUISERIE

To he distribution to Connect Westerpel on Asia in 6 Mai 1960

Wi Lan referribate to L'appar d'appar Cleison on " Classica " suivant descriptif 11.212, co

Plus value pour 7 fléments avec chassis ouvrant y compris forrage in Language of Emmanage.

195,00

Fourniture et pose de doux grandes portes

D'ONE BOATS

isoplanes suivant descriptir Plante, sutrepressur de emp 950, do important e mais de manurit en hagistra de mensione de mario de states 34 m 54 A 230

> Prix not et forfaitaire pour l'ensemble des travaux

CA A REEL CONTURNED OR GUY STOCK

TOTAL LOT (BOUZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT HOUVEAUX FRANCS) ARTIULE leg pour la somme sette et legralvaire la Mill Wille till chif dissolitée

LE MATRE,

provent selen les réales de l'ant et sentent production de les parties de la conference de o meleculares Inc. est amortiveless tea Suvin Assortants

- unbiter one obsesses at an not catreprendent in transact fuel

1757 2850 T. D. D. D. ...

Lo Afrail sestentiff joint an periopes smooth wie to aspentive nearback of one of the conditions when we there and the on the condition on plus ou en maine.



VILLE DE ROYAN

dates in l'orden de BALAIS DES CONCRES

AMENAGEMENT DU SOUS-SOL

TRAVAUX DE MACONNERTE

ANTICLE 5 - Les mitentions sevent régiées à :

n' 52,402 du 14 aucti 1958.

L Course works on sirv

- 10 % A in recomption delication and some him also make make in-

price de purcentos dos lleux.

MARCHE

ANTICLE 5 - In VIII to to LITSY at acquistions for account date & H. HESTER PLANTS VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 MAI 1960

VO les résultats de l'appel d'offres en date du 17 Mai 1960 à Le aberge de l'Artireprissant :

ENTRE: Monsieur MeYER Bubert, Maire de la Ville de Royan Commandeur de la Légion d'Honneur, pas secus le comp de l'interdiction prensonée par l'entidis 50 de la lai

D'une part,

Monaieur MERCIER Pierre, entrepreneur de maçonnerie demourant, 25, route de Zalsonfort à ROYAN inscrit au Registre du commerce de MARISINES sous le nº 54 A 230

D'autre part,

IL A ETE CONVERU CE QUI SUITE

ARTICLE ler M. MERCIER Pierre, Entrepreneur de maçonnerie s'engage à exécuter les traveux de magennerie définis au devis descriptif ei-joint pour la somme nette et forfaitaire de MEUF MILLE TROIS CHIT CINQUANTE HOUVEAUX FRANCS (9.350 HF)

ARTICLE 2 - M.MERCIER Pierre, Entreprensur de magonnerie exécutera les travaux selon les régles de l'Art et conformément aux prescriptions des pièces contractuelles énumérés ci-après : MANJORES Delingue,

- Devis descriptif

- cahier des clauses et conditions générales applicables aux entrepreneurs de travaux intéressant les communes .

Le Kalina

Le détail estimatif joint au présent marché n'a de maraotère contractuel qu'en ce qui concerne les priz unitaires , au cas de travaux en plus ou en moine.

ARTICLS 3- Les travaux devrent être terminés dans les délai d'un nois à dater de l'ordre de service . ARTICLE 4 - Il n'est pas prévu de formule de révision de prix. ARTICLE 5 - les situations seront réglées à : - 90 % en cours de chantier - 10 % à la réception définitive qui sura lieu six mois après la prise de persension des lieux. ARTICLE 6 - La Ville de ROYAV s'asquittera des sommes dues à M. MERGIR Pierre par virement à son compte chèque portal de BORDEAUX nº 385.45 ARTICLE 7 - Les frais et taxes qui pourraient gréver le présent marché sont A la charge de l'antrepreneur. " l'attours de la maneite ARTICLE 8- L'Entrepreneur affirme sous peine de résiliation de plein droit du merché ou de se mise en régle à ses torts exclusifs qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 50 de la Loi nº 52.401 du 14 evril 1952. La de de un un de decembrat pour Enc seurouban

- ondal I belooked now to a Part A ROYAN, 20 19 MAX 1960

L'entrepreneur, Le Maire,

- Wareher Hulo APPROUVE

Rechefort s/Mer le 13 Juin 1960

- There produced an acres of the development

Le Sous Préfet : J. VOCHEL I TO PLAN

DA E PERMITS HER BOLLVEURIN POUR COPIE CONFORME

A 100 Mg Le 15 Juin 1960

pelos mano respecto de

r le Maire

MOTO WIT PORTER SERVICES TO CASE

L*Adjoint Délégué,

VILLE DE ROYAH

PALAIS DES CONGRES

AMERICAGEMENT DE SOUS SOL

- DEVIS DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE MACONNERIE -

Les travaux de magonnerie comprendront :

- Terrassement général du sous-sol de 0,30 environ de façon à baisser le sol fini de 0,20 environ et avoir ainsi une hauteur sous plafond de 3m,10
- Fouilles en rigoles pour les retours de la marette
- Transport des délais aux décharges publiques

on the lost man solution in

- blocage des fouilles en magonnerie de meollons
- magonnerie de parpainge de 0,20 et de 0,60 de haut pour les surettes
- enduit taloché sur la murette à l'intérieur et à l'extérieur
- Forme générale en béton de 0,08 d'épaisseur

Ge béton sera taloché pour rester brut

- Forme beton et enduit boucharde pour les soulls
- Marchos supplémentaires pour accès aux dégagements existants du Palais des Congrés
- Confection d'un caniveau à l'entrée principale avec regard de réception des eaux de canalisation d'évacuation en ciment p de 100 m/m

A ROYAN, 10 19 mai 1960

Sirks of Warman goods

L PENTR MPR MUNICIPAL

LE MAIRE,

19:50

VILLE DE ROYAN

PALAIS DES COMMES

AMENAGEMENT DU SOUS SOL

- DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX DE MACONNERIE -

TERRASSEMENTS	MACOUNT	DRIE	-BA.
AND AND DESCRIPTION OF THE PERSON OF THE PER	Market Street Street Street	THE RESERVE	ASSESSMENT OF THE PERSON NAMED IN

	Terrassement général pour baisser le niveau de 0,36	228m3,080	a 8po	1.824.,64
	Pouilles en rigoles pour fondations	6,080	10,00	60,80
	Transport des délais aux Décharges publiques	304,408	6,00	1.826,44
123	Blocage des fouilles en maçonnerie de moellons hourdés au mortier de chaux	6,080	60,00	364,80
	Magonnerie de parpaings en 616vation	27m2,75	20,00	555,00
	Enduits extériours et intériours	55m2,50	7,00	388,50
	Forme en béton de 0,08 d'épaisseur	673m2,80	6,00	4.042,80
	Enduit bouchards par souil	1m2,30	9,00	11,70
	Marches supplémentaires pour accès au sous-sol existent	4	20,00	80,00
	Piquage d'enduit sur poteaux et murs existants pour accrochage du mur de parpains	s 5m2,58	3,50	19,53
	Confection d'un caniveau	1	70,00	70,00
100	confection d'un regard y compris grille de fonte	1	50,00	50,00
10	canalisation ciment \$ 100 ml	8,00	7,50	60,00

ARRONDI & 9.350 NF 9.354,21

A ROYAN, 16 19 mai 1960

L'ENTREPRENEUR,